

Castelnaudary, le 7 avril 2021

Objet : Réunion du Conseil Communautaire

**MARDI 13 AVRIL 2021
A 18H30
Halle aux Grains
Place de La République
11400 CASTELNAUDARY**

ORDRE DU JOUR :

- Modification n°1 du tableau des conseillers communautaires
- Modification des représentants de la CCCLA au SMICTOM de l'OUEST AUDOIS
- Mise à jour des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) 2020 budget principal
- Vote des autorisations de programme et crédit de paiement (AP/CP) 2021 budget principal
- Mise à jour des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) 2020 budget eau
- Mise à jour des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) 2020 budget assainissement
- Vote des autorisations de programme et crédit de paiement (AP/CP) 2021 budget eau
- Vote des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) 2021 budget assainissement
- Examen et vote des budgets 2021 : CCCLA, atelier relais Cardona, atelier relais route de Marquein, office du tourisme, port fluvial, parc d'activités Manivel, parc d'activités Fendeille 2, SPANC, station-service, transport à la demande, GEMAPI, eau et assainissement
- Vote des taux d'imposition 2021
- Vote des taux de T.E.O.M. 2021
- Révision libre du montant de l'attribution de compensation 2021
- Vote du coefficient TASCOT 2022
- Fixation du produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2021
- Vote des tarifs 2022 de la taxe de séjour
- Demande de subvention pour l'animation NATURA 2000
- Don de matériel informatique à la Confédération Syndicale des Familles
- Projet Alimentaire Territorial : validation du projet de -candidature et demande de subvention
- Modification du règlement intérieur de l'école de musique intercommunale
- Avenant n°1 à la convention de prestation de service Ville / Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois relative au transfert de l'école de musique
- Avenant n°1 à la convention de prestation de service Ville / Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois relative au transfert de la compétence « création, aménagement et entretien du port - fluvial situé sur le site des deux bassins du canal du midi à Castelnaudary»
- Convention relative à la gestion de logiciel de gestion des assemblées délibérante entre la CCCLA et ses communes
- Instruction des autorisations d'urbanisme : avenant à la convention déterminant les modalités d'intervention du service commun d'instruction des autorisations d'occupation du sol
- Rétrocession de la borne rétractable du square Corre à la Ville de Castelnaudary
- Avis sur le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027

Les débats de cette séance seront accessibles en direct au public de manière électronique sur la page facebook de la Communauté de Communes à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/CastelnaudaryLauragaisAudois>



Le Président,

Philippe GREFFIER